

TUNISIE

2014

Philippe Trape / p.trape@afdb.org
Mickaelle Chauvin / m.chauvin@afdb.org
Hatem Salah / ha.salah@fsegt.rnu.tn





TUNISIE

- Dans un contexte de crise politique et sécuritaire, la Tunisie a enregistré en 2013 une croissance modérée de 2.6 %, en recul par rapport à 2012 (3.7 %).
- La croissance devrait s'accélérer en 2014 et 2015 dans un contexte apaisé par la promulgation de la nouvelle constitution et la formation d'un gouvernement transitoire formé de technocrates.
- Le retour de la Tunisie sur un schéma de croissance durable nécessitera une rationalisation des dépenses publiques et un encadrement efficace du secteur financier, du marché du travail et des investissements.

Vue d'ensemble

La Tunisie a enregistré une croissance de 2.6 % en 2013, en deçà de la prévision officielle (4.5 %) et de l'exercice 2012 (3.7 %). Les blocages politiques, la dégradation de la situation sécuritaire, la fragilité du contexte social, la stagnation de la zone euro (premier client et premier fournisseur du pays) et une production agricole en recul de 3.3 % expliquent ce ralentissement.

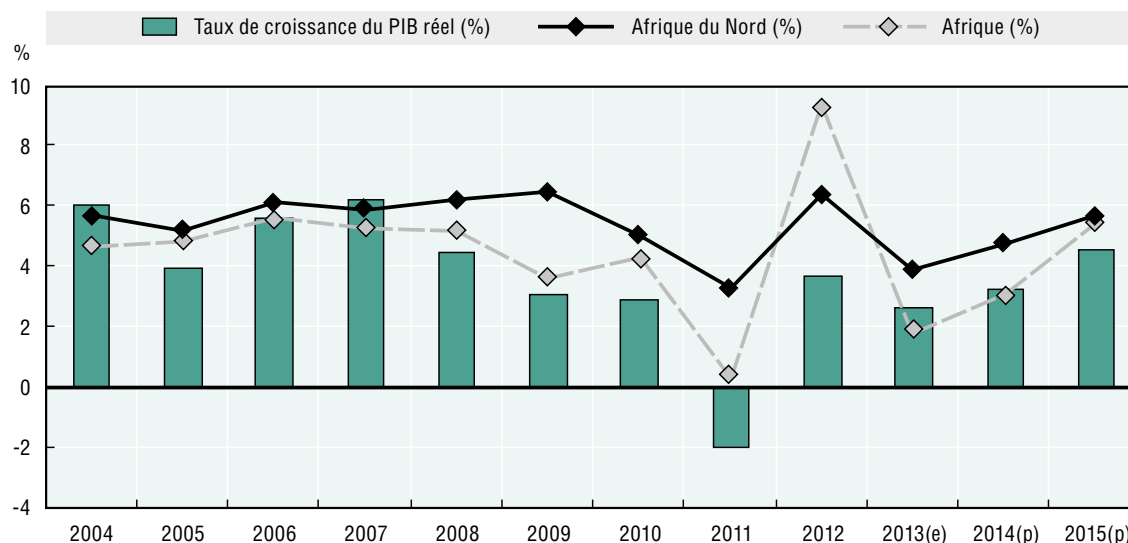
Les secteurs clés du tourisme (+2 % de recettes en devises) et des industries exportatrices (en croissance de 6 %) ont certes démontré une capacité de résilience inattendue, aidés par la dépréciation du dinar (10 % par rapport à l'euro, 6.7 % face au dollar des États-Unis). La situation de l'emploi a d'ailleurs connu une timide amélioration, le taux de chômage reculant à 15.7 % au troisième trimestre 2013 contre 17 % pendant la même période en 2012. Le chômage des jeunes diplômés reste néanmoins à un niveau particulièrement préoccupant (34 %, frappant un jeune diplômé sur trois), en raison d'un décalage grandissant entre leurs compétences et les besoins des entreprises.

Mais les principaux indicateurs macroéconomiques se sont détériorés. Et les dépenses sociales, notamment les subventions à l'énergie, ont fortement pesé sur les équilibres budgétaires.

La croissance devrait repartir en 2014 et en 2015, clôturant ainsi l'épisode de récession subi en 2011 (-1.8 %). La mise en œuvre attendue de la réforme fiscale et de la réforme des subventions à l'énergie, une gestion plus rigoureuse des finances publiques, et des capacités de financement restaurées devraient permettre dès 2014 de réduire le déficit budgétaire puis de le résorber en 2015. Et le déficit du compte courant devrait diminuer dès 2014 sous l'effet de la reprise économique et de la relance du tourisme.

La Tunisie est historiquement bien intégrée dans les chaînes de valeur mondiales (CVM), notamment dans trois secteurs industriels : le textile-habillement, l'industrie agroalimentaire, et les industries mécaniques, électriques et électroniques. Ce dernier secteur a connu l'évolution la plus marquée grâce au développement des branches de composants automobiles et aéronautiques, et ses exportations ont progressé de 18 % en moyenne et par an entre 2000 et 2012. Les trois secteurs clés de l'industrie tunisienne représentent 75 % des entreprises exportatrices et ils concentrent plus de 65 % des emplois industriels. De nouvelles activités, comme les technologies d'information et de communication (TIC) et l'externalisation, se sont récemment développées, mais leur intégration dans les CVM se limite à des maillons de sous-traitance à faible valeur ajoutée, et elles restent géographiquement concentrées sur les zones littorales. L'intégration de la Tunisie dans les CVM est stimulée par les accords de libre-échange avec l'Union européenne (UE), mais elle est handicapée par divers obstacles en matière de politiques commerciales et d'investissement, d'environnement des affaires, de logistique, de transports, de déséquilibres régionaux et de transferts de technologie.

Figure 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2012	2013(e)	2014(p)	2015(p)
Croissance du PIB	3.7	2.6	3.3	4.6
Taux de croissance du PIB réel par habitant	2.6	1.5	2.2	3.5
Inflation	5.6	6.0	5.5	4.9
Solde budgétaire (% PIB)	-4.8	-6.2	-6.4	-4.3
Compte courant (% PIB)	-8.2	-8.2	-7.4	-6.4

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

La Tunisie est une économie émergente. Sa structure de production (tableau 2) est dominée par les services (59.4 % du PIB) et l'industrie (31.2 %). Le poids de l'agriculture reste limité (9.4 % du PIB), mais celle-ci conserve un rôle important dans les performances globales de l'économie tunisienne compte tenu de la part des exportations de produits agricoles transformés (huile d'olive notamment) dans le commerce extérieur (10.5 %).

En 2013, le secteur manufacturier a enregistré une croissance moyenne de 2.5 %. Cette croissance a été tirée principalement par les branches textile (+3.7 %), mécanique et électrique, fortement orientées vers l'exportation, ainsi que par la bonne tenue des industries chimiques (+4.2 %). Toutefois, la compétitivité du secteur industriel tunisien demeure faible et dépendante des cours du dinar (TND). La reprise annoncée en 2014 dans la zone euro devrait étayer une relance du secteur industriel, particulièrement des manufactures européennes externalisées en Tunisie (*offshore*).

Le secteur des industries non manufacturières a enregistré une croissance limitée à 2 % suite au fléchissement de la valeur ajoutée dans la branche pétrole et gaz (-1 %) et à la baisse de 36 % de la redevance sur la portion tunisienne du gazoduc qui transporte le gaz algérien vers l'Italie. Le secteur des mines a enregistré au contraire une forte croissance (16.4 %), avec la reprise progressive de la production de phosphate en dépit d'un contexte social difficile. Cette production



ne devrait cependant pas dépasser les 3.8 millions de tonnes en 2013 (estimation), alors qu'en 2010 la capacité de production s'élevait à 8.1 millions de tonnes. Néanmoins, selon les projections du ministère de l'Industrie, la production devrait atteindre 6 millions de tonnes en 2014, puis 8 millions de tonnes en 2016, puis 10 millions de tonnes en 2018, grâce à l'entrée en exploitation de nouveaux gisements.

Des recrutements massifs (progression de 70 % des effectifs entre 2011 et 2013) ont affecté le coût de revient de la tonne de phosphate tunisien. La concurrence mondiale s'est par ailleurs aiguisée avec l'arrivée de nouveaux producteurs, ce qui devrait aussi peser sur la compétitivité du phosphate tunisien dont le coût de fabrication est passé de 30 à 70 dollars (USD) la tonne. Concernant le secteur des hydrocarbures, les exportations ont reculé de 3.2 % en 2013 par rapport à 2012, en dépit d'une reprise de la production. La révision attendue en 2014, dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, de la subvention à l'énergie dont bénéficient les gros consommateurs d'électricité, pourrait affecter la compétitivité des industriels tunisiens.

La valeur ajoutée des services marchands a progressé de 4.1 % en 2013. La dynamique de ce secteur a été tirée par les télécommunications (+9.7 %), les services financiers (+5 %) et les transports (+3.8 %). Le secteur des services pourrait être appelé à jouer un rôle plus important dans l'économie tunisienne en 2014 et 2015 sous réserve i) que le secteur touristique surmonte ses difficultés liées à la baisse de qualité de l'infrastructure hôtelière et au poids de sa dette contractée sous l'ancien régime ; et ii) que des investissements plus conséquents soient orientés vers le secteur des TIC. Concernant les services non marchands, la politique budgétaire expansionniste adoptée en vue de relancer l'économie a engendré une progression rapide de leur valeur ajoutée pour la troisième année consécutive (+3.5 % en termes réels), portant en 2013 leur part dans le PIB à hauteur de 18 %.

La consommation est restée un moteur essentiel de la croissance en Tunisie en 2013 (+2.4 %) grâce à des recrutements massifs et une hausse des salaires dans le secteur public. Cette tendance devrait se poursuivre en 2014, mais avec un rééquilibrage entre consommation publique et consommation privée. La fonction publique devrait en effet geler les recrutements et contenir sa masse salariale, tandis que la reprise de l'investissement devrait susciter une hausse de l'emploi privé. La contribution de l'investissement à la croissance réelle devrait en effet passer de 0.4 % en 2013 à 1.6 % en 2014. La croissance devrait être également dynamisée au cours des prochaines années par la mise en œuvre des réformes structurelles impulsées par le FMI, les partenaires techniques et financiers, et les autorités tunisiennes.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2008	2012
Agriculture, chasse, foresterie et pêche	8.6	9.4
dont pêche		
Mines	8.5	8.1
dont pétrole	7.3	7.5
Manufactures	19.5	17.0
Electricité, gaz et eau	1.4	1.4
Construction	4.4	4.6
Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants	13.8	13.1
dont hôtels et restaurants	5.4	4.6
Transports, entreposage et communications	13.2	13.2
Finance, immobilier et services aux entreprises	14.7	14.8
Services des administrations publiques	15.4	17.8
Autres services	0.5	0.5
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

Le projet de loi de finances 2013 se basait sur une hypothèse de croissance exagérément optimiste (4.5 %). Compte-tenu de la dégradation de la situation économique au cours de l'année, les autorités ont revu deux fois à la baisse leur hypothèse, révisions rendues nécessaires par la dépréciation du dinar par rapport au dollar (-2.8 %), par la baisse des recettes fiscales liée à celle du taux de croissance, et par l'accroissement imprévu des dépenses de subventions à l'énergie (+32 %). Ces révisions ont conduit à la préparation d'une loi de finances complémentaire (LFC) fin 2013.

Cependant, depuis le 1^{er} octobre 2013, l'État a réduit de 50 % la subvention accordée aux gros consommateurs industriels (cimentiers notamment) d'électricité et de gaz. Les ajustements effectués au titre de la LFC étaient censés contenir le déficit budgétaire à hauteur de 6.5 % du PIB en 2013, contre les 7.1 % prévus dans la loi de finance initiale. La politique budgétaire a été également marquée par un faible taux d'exécution des dépenses d'investissement. Ces dernières ont représenté 17.5 % du budget en 2013 contre 20.5 % en 2012 et 25 % en 2010. Les recettes fiscales se sont également rétrécies en raison de la croissance moins forte que prévue. Enfin, la baisse de 36 % en 2013 de la redevance appliquée sur la portion tunisienne du gazoduc qui transporte le gaz algérien vers l'Italie a contribué à la faible performance des recettes non fiscales, tout en creusant le déficit de la balance énergétique de la Tunisie.

La loi de finances 2014 et les objectifs du programme appuyé par le Fonds monétaire international (FMI) impliquent une importante réforme de la politique budgétaire. Cette réforme devrait comprendre, notamment, l'abandon des barèmes et taux non rentables (notamment le régime forfaitaire), la réduction de 30 % à 25 % du taux de l'impôt sur les sociétés, l'imposition des dividendes au taux de 5 %, la création d'un taux réduit à 10 % de l'impôt sur les sociétés totalement exportatrices, l'objectif étant d'aboutir à terme à un taux unifié de l'impôt sur les sociétés de 20 %. Les prévisions de recettes pour 2014 et 2015 confirment que celles-ci devraient globalement se maintenir autour de 25 % du PIB – 2 % de mieux qu'en 2010 –, le taux de pression fiscale oscillant autour de 21 %.

Tableau 3. Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	2005	2010	2011	2012	2013(e)	2014(p)	2015(p)
Recettes totales (avec dons)	22.2	23.5	25.7	26.3	25.4	25.2	25.0
Recettes fiscales	18.9	20.2	21.2	21.3	21.1	20.9	20.8
Dons	0.2	0.1	0.3	0.9	0.1	0.1	0.1
Dépenses totales (et prêts nets) (a)	24.9	24.5	29.1	31.2	31.6	31.5	29.3
Dépenses courantes	17.9	17.7	21.2	22.5	22.2	22.4	22.3
Sans les intérêts	15.4	15.9	19.4	20.7	20.1	20.3	20.4
Salaires	11.0	10.8	11.9	12.3	11.8	11.5	11.6
Paiement d'intérêts	2.5	1.8	1.8	1.8	2.0	2.0	1.9
Dépenses en capital	6.0	6.8	7.3	6.8	6.8	6.8	6.7
Solde primaire	-0.2	0.9	-1.6	-3.1	-4.2	-4.4	-2.4
Solde global	-2.8	-0.9	-3.4	-4.8	-6.2	-6.4	-4.3

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Pour l'exercice 2014, il est prévu une progression nominale du budget de l'État de 2.3 %. En revanche, les dépenses d'investissement devraient augmenter pour représenter 6.8 % du PIB, et la masse salariale progresser de près de 8 %. Des dérapages budgétaires sont envisageables, le budget ayant été bâti sur une hypothèse officielle de croissance de 4.0 %, un scénario optimiste. Les dépenses courantes de l'État devraient continuer à absorber plus de 22 % de la richesse



nationale produite en 2014 et 2015, la charge financière de la dette restant de son côté stable autour de 2 % du PIB. Le solde budgétaire global devrait se creuser en 2014 avant de décroître en 2015. Le solde primaire restera négatif en 2014 et 2015 confirmant la situation de déséquilibre budgétaire de la Tunisie depuis 2010.

Politique monétaire

Après avoir rompu avec la politique d'allocation intégrale de liquidité en 2011, la Banque centrale de Tunisie a poursuivi en 2013 la politique monétaire initiée en 2012, basée sur une stratégie d'intervention neutre conforme à l'évolution des facteurs autonomes de la liquidité bancaire. Cette orientation est justifiée par le fait que l'inflation n'est pas seulement d'origine monétaire en Tunisie. Le volume global de refinancement a atteint toutefois en 2013 le niveau record de 4 572 milliards TND, contre 4 377,4 milliards en 2012. En parallèle, l'encours des dépôts a augmenté de 7 % en octobre 2013. Les concours à l'économie ont, de leur côté, progressé de 5,7 % en 2013, contre 8,7 % en 2012.

La banque centrale de Tunisie (BCT) a cependant procédé au relèvement de son taux directeur de 25 points de base en août 2012 et mars 2013, puis de 50 points en décembre 2013, pour le porter de 4 % à 4,5 %. En décembre 2013, la BCT a rétabli le corridor symétrique de plus ou moins 25 points de base autour du taux directeur, et elle a réduit la fourchette du corridor de 100 à 50 points de base. De ce fait, le taux d'intérêt interbancaire ne peut pas dépasser le taux plafond de la facilité de prêt (4,75 %), soit presque le niveau prévalant sur le marché interbancaire depuis le mois d'avril 2013. Cette décision a été accompagnée par une réduction du taux de réserve obligatoire, qui est passé de 2 % à 1 %, et par le réaménagement de son assiette de calcul, afin d'alléger la contrainte de liquidité des banques. Les taux d'intérêt réels étant négatifs, la BCT a décidé de fixer le taux minimum de rémunération de l'épargne à 2,5 % à partir du 1^{er} janvier 2013, puis à 2,75 %, à compter du 1^{er} avril 2013 et à 3,25 % à partir du 25 décembre 2013. Cette décision a pour objectif de permettre aux banques de mobiliser davantage de dépôts tout en préservant les intérêts des épargnants dont les produits d'épargne sont affectés par l'érosion monétaire (près de 6 % en 2013). Cette mesure a permis au taux du marché monétaire (TMM) d'atteindre la barre de 4,75 % en décembre 2013 contre 4,1 % en 2012. La hausse du TMM a été accompagnée par le maintien de la réserve obligatoire exigée sur les crédits à la consommation, tout en la ramenant de 50 % à 30 % en avril 2013.

Depuis septembre 2013, la BCT a décidé de moderniser le cadre opérationnel de conduite de sa politique monétaire en exigeant des banques des garanties pour les opérations de refinancement sous forme d'une quotité minimale d'effets publics négociables, qui est passée de 10 % à 20 % au 31 décembre 2013. Les créances admises au refinancement font l'objet d'une décote calculée sur la base de 10 % des encours en principal présentés. En décembre 2013, la BCT a décidé d'introduire les dispositifs d'échange de devises (« accords de *swap* ») comme nouvel instrument de politique monétaire, afin d'élargir sa panoplie d'instruments de régulation de la liquidité bancaire et de mieux piloter le taux d'intérêt interbancaire. La BCT entend ainsi renforcer l'efficacité de sa politique monétaire en termes de stabilité des prix.

L'inflation a toutefois persisté, s'élevant à 6,0 % en 2013 contre 5,6 % l'année précédente. Une inflation alimentée notamment par i) l'augmentation des prix des produits alimentaires ; ii) la dépréciation de 10 % du dinar par rapport à l'euro ; et iii) la contrebande et le contrôle insuffisant des circuits de distribution. Par ailleurs, la présence en Tunisie depuis 2011 d'une communauté libyenne avec un fort pouvoir d'achat a pu générer des hausses de prix dans le commerce.

Coopération économique, intégration régionale et commerce.

La Tunisie a fait le choix de l'ouverture économique à la fin des années 60, et la révolution politique n'a pas remis ce choix en question. Un accord commercial préférentiel avec l'Algérie est ainsi entré en vigueur fin 2013, après cinq ans de négociations. Les négociations sur l'« Accord de

libre échange complet et approfondi » avec l'Union européenne sont suspendues aux prochaines élections mais les discussions techniques se poursuivent. Parallèlement, les autorités prospectent les pistes de diversification en renforçant les relations diplomatiques et économiques avec des partenaires non traditionnels (Turquie, Inde, etc.).

Le commerce extérieur n'a pas retrouvé tout son dynamisme (tableau 4). En 2013, les exportations n'ont augmenté que de 4.3 % et les importations de 3.5 %, le taux de couverture se maintenant à 71.3 %. Les exportations du secteur de l'agriculture (huile d'olive), du textile et des industries électriques et mécaniques ont progressé, mais celles de phosphate et dérivés sont restées en deçà des attentes (+0.5 %), et celles du secteur énergie ont régressé de 5.4 %. L'accroissement des importations concerne principalement les produits alimentaires et produits de consommation non alimentaires. L'Union européenne reste le 1^{er} client (71.3 % des exportations) et le 1^{er} fournisseur (55.5 % des importations) de la Tunisie. Le déficit commercial a enregistré une hausse de 1.8 points du PIB par rapport à 2012 et pèse sur le déficit courant, qui a atteint 8.2 % fin 2013. Par ailleurs, les réserves de devises se sont érodées, suite aux interventions monétaires de soutien au dinar, à la détérioration du compte courant, aux difficultés à mobiliser des financements extérieurs, à la stagnation des recettes touristiques (+1.7 % en dinars par rapport à 2012) et au recul des investissements directs étrangers (-29.8 % en dinars par rapport à 2012). Fin 2013, le niveau des réserves de change est descendu à 106 jours d'importation contre 119 jours fin 2012. Le déficit du compte courant, bien que prévu en diminution au niveau de 7 % du PIB en 2014, devrait rester élevé en raison de l'aggravation du déficit commercial, malgré une reprise progressive des IDE et du tourisme.

Sur le plan de la logistique, les performances du commerce international de la Tunisie sont comparables à la moyenne de la zone MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord). Il faut ainsi de 13 à 17 jours pour exporter ou importer un conteneur, contre 20 à 24 jours au niveau de la MENA. La faible productivité des opérations portuaires du port de Radès, premier terminal à conteneurs du pays, handicape la fluidité des opérations d'import/export. La persistance de pratiques de corruption dans les douanes est fréquemment dénoncée par les usagers comme un frein à la fluidité des opérations commerciales et donc à la productivité de l'industrie tunisienne.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2005	2010	2011	2012	2013(e)	2014(p)	2015(p)
Balance commerciale	-8.4	-10.4	-10.5	-13.5	-15.3	-15.6	-16.1
Exportations de biens (f.o.b.)	32.9	37.4	38.9	37.6	38.2	37.4	35.8
Importations de biens (f.o.b.)	41.3	47.8	49.3	51.1	53.5	52.9	51.9
Services	7.6	5.6	3.3	4.3	6.0	6.9	8.1
Revenu des facteurs	-0.5	-0.5	-0.7	0.4	0.6	0.7	0.9
Transferts courants	0.4	0.5	0.6	0.5	0.6	0.7	0.6
Solde des comptes courants	-0.9	-4.7	-7.4	-8.2	-8.2	-7.4	-6.4

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

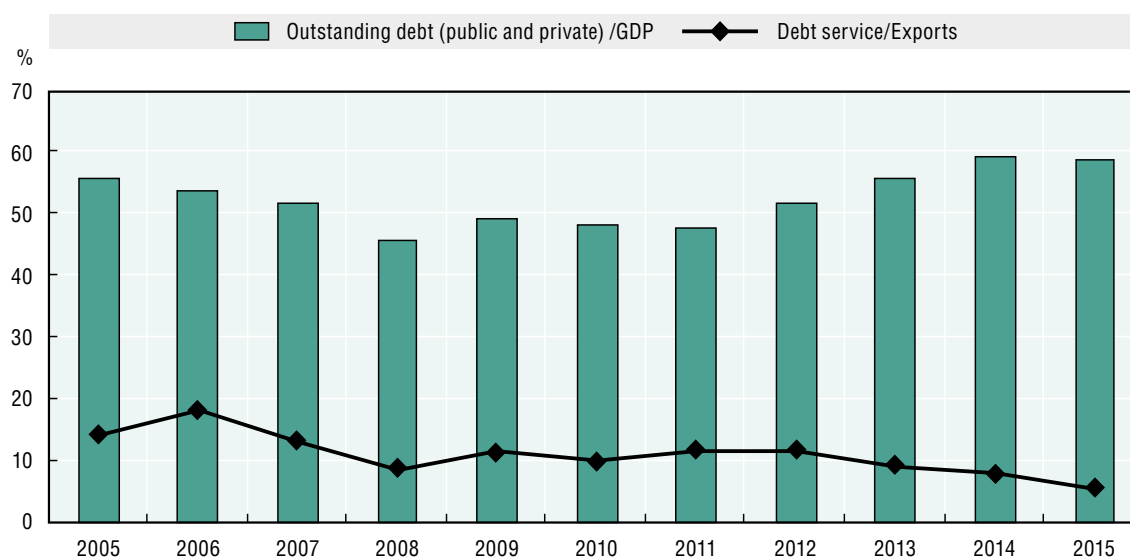
La mise en œuvre depuis 2011 d'une politique contra-cyclique basée sur la relance par l'augmentation de la dépense publique s'est traduite par une accumulation des déficits budgétaires, lesquels ont contribué à augmenter sensiblement le ratio de la dette publique. En 2013, l'encours de la dette a totalisé 36 658 milliards TND, représentant 47.2 % du PIB contre 44 % en 2012 et 42.8 % en 2009. La loi de finances 2014 prévoit un recours accru (+39.4 %) au financement extérieur. De ce fait, le ratio de la dette pourrait atteindre 49.1 % du PIB en 2014. Les dépenses au titre du remboursement de la dette publique en principal et intérêts devraient encore progresser en 2014 à un taux de 5.2 % (7.8 % en 2013) pour s'élever à 4 675 milliards TND (4 445 milliards TND en 2013). Quant à la dette extérieure de l'État, qui représente 64 % de la dette



publique, elle a atteint 23 093 milliards TND (soit 30 % du PIB), en progression rapide (+38 % depuis 2011). Elle est contractée pour l'essentiel auprès d'institutions financières multilatérales (Banque mondiale et Banque africaine de développement). Le gouvernement a pour projet d'émettre des sukks (certificats d'investissement conformes à la finance islamique), pour un montant de 825 milliards TND en 2014.

En dépit de cette augmentation, la dette publique de la Tunisie reste soutenable à moyen terme car elle est basée sur une maturité relativement longue et un taux d'intérêt moyen faible. La dette demeure cependant très exposée aux chocs extérieurs ainsi qu'à la dépréciation du dinar.

Figure 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

La paralysie politique qui a affecté le pays pendant une grande partie de l'année 2013 et les incertitudes qu'elle a générées ont lourdement pesé sur le climat des affaires. L'ouverture et les réformes annoncées depuis la révolution de janvier 2011 tardent à se concrétiser, au risque de compromettre certains marchés. Encouragées par les bailleurs de fonds, les autorités tunisiennes ont toutefois entrepris de réviser en profondeur l'environnement réglementaire du secteur privé, tels le Code d'incitation aux investissements, la loi sur la concurrence ou la loi sur les partenariats public-privé (PPP).

La promulgation en 2013 de la nouvelle loi sur les PPP constitue une réforme économique majeure à même de renforcer le rôle du secteur privé dans le développement et le financement des infrastructures. La loi doit par ailleurs améliorer les conditions de la concurrence grâce à l'instauration de la notion d'offre économique la plus avantageuse à la place de celle du moins disant. Les textes d'application sont attendus courant 2014. Les améliorations apportées demeurent cependant insuffisantes à ce stade pour apporter des changements structurels. Le contexte social très sensible et les urgences politiques n'ont pas encore permis, par ailleurs, l'aboutissement de plusieurs réformes en attente d'adoption par l'Assemblée nationale constituante (ANC).



La Tunisie, qui figurait traditionnellement en bonne position dans les classements internationaux relatifs au secteur privé, apparaît moins attractive aux investisseurs depuis la révolution de 2011. En 2013, les investissements étrangers (IDE et portefeuille) se sont affichés en baisse de 25 % par rapport à 2012 (qui avait connu des opérations exceptionnelles d'investissement en portefeuille) et de 19 % par rapport à 2010, année de référence.

Dans l'édition 2014 du rapport de la Banque mondiale sur le climat des affaires, *Doing Business*, la Tunisie a été rétrogradée de deux rangs, passant de la 49^e à la 51^e place. Ce déclassement concerne l'ensemble des indicateurs, mais il est particulièrement marqué pour les critères de délai d'obtention d'un permis de construire, de démarrage d'une entreprise, ou de facilité d'accès au crédit. Le rapport indique également que l'augmentation du coût d'enregistrement d'une société a affecté négativement le climat des affaires en 2013. Toutefois, selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIGA), la Tunisie reste classée au 14^e rang sur les 52 pays examinés.

Le secteur privé tunisien se compose de petites, de moyennes et de très petites entreprises (PME et TPME). Moins de 0.2 % des entreprises emploient plus de 200 personnes. Le secteur est peu productif et l'investissement (donc la croissance des entreprises) limité. Le diagnostic de croissance réalisé par la Banque africaine de développement (BAfD) identifie la mauvaise gouvernance et la faible efficacité du marché du travail comme les principaux freins à la croissance. L'informalité affecte par ailleurs de plus en plus l'emploi, salarié comme non salarié. Et les entreprises y recourent de plus en plus, pour tout ou partie de leurs activités. Les entreprises vouées totalement à l'exportation sont déconnectées du reste de l'économie et n'ont pas d'effet d'entraînement sur les entreprises opérant sur le marché national. De fait, le modèle économique tunisien semble à bout de souffle. Encouragée par les partenaires techniques et financiers, une réflexion est en cours au sein de l'administration et du secteur privé en vue d'identifier de nouveaux moteurs de croissance pour un développement durable et inclusif.

Secteur financier

Le secteur financier reste un des principaux handicaps de l'économie tunisienne, et sa fragilité a été l'une des principales raisons de l'abaissement de la note souveraine du pays. Très atomisé et fortement dominé par les banques publiques (près de 36 % du total des actifs), le secteur bancaire reste inefficace en dépit de la densité du réseau et de la pénétration relativement élevée des services bancaires. Les vulnérabilités structurelles dont le secteur souffrait déjà avant la révolution (sous-capitalisation, défaillance de la supervision bancaire ou gestion insuffisante du risque) persistent en dépit des réformes amorcées. Un important programme de réformes pourrait voir le jour en 2014.

En 2013, l'encours des prêts non performants (PNP), relativement stable en moyenne (autour de 13.5 %), s'est avéré plus élevé dans les banques publiques (17 %) que dans les banques privées (10 %). Le taux de provisionnement des banques tunisiennes est globalement bas (53 % pour les banques publiques et 62 % pour les privées), contre une moyenne internationale de 70 %. Le ratio de solvabilité et le taux de liquidité sont également faibles aussi bien dans le secteur public que privé.

L'audit des banques publiques, une disposition prévue dans le cadre du programme avec le FMI, a pris beaucoup de retard. Leur recapitalisation et leur restructuration ont pris du retard, et pourraient s'étaler sur plus de trois ans. Dans le cadre de la LFC 2013, les autorités ont décidé de porter la contribution de l'État dans le capital des banques publiques à 500 milliards TND au lieu des 100 milliards prévus dans la loi de finances initiale. Et 500 milliards TND ont été inscrits dans la loi de finances 2014 au titre de la recapitalisation de ces banques dont le besoin en fonds propres est estimé à 2 milliards TND.



La Banque centrale de Tunisie s'efforce de faire face à cette situation. Afin de renforcer la solvabilité et la solidité financière des banques, elle a décidé de porter le ratio des fonds propres pondérés des risques des banques (ratio Cooke), qui était de 8 % en 2012, à 9 % en 2013 puis à 10 % en 2014. La hausse de l'inflation a également incité la BCT à augmenter de 1 % le taux moyen mensuel du marché monétaire au cours de l'année 2013, ce qui devrait contribuer à restreindre la marge nette bancaire et peser sur la rentabilité des banques. Le taux d'épargne brut est passé de 22.3 % du PIB en 2009 à 17.3 % en 2013. Cette baisse du taux d'épargne est cependant voulue et conforme à la stratégie de relance par la demande appliquée par les gouvernements depuis 2011.

La nécessaire diversification du secteur financier reste lente. Le secteur financier non bancaire reste très réduit et le marché boursier contribue faiblement au financement de l'économie. En 2013, la Bourse de Tunis a traversé pour la 3^e année consécutive une période difficile (baisse du volume des transactions et repli des cours), en affichant cependant un nouveau dynamisme, avec une nouvelle entreprise cotée chaque mois en moyenne contre une seule par semestre au cours de la dernière décennie. Le resserrement du crédit bancaire y a probablement contribué. Cette tendance devrait se poursuivre en 2014. Mais la capitalisation boursière reste peu élevée, équivalant à 18.27 % du PIB fin 2013.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Les institutions publiques restent solides, malgré des défaillances en termes d'efficacité et d'efficience, et de la permanence des problèmes de corruption. Un examen du cadre d'intégrité de la fonction publique tunisienne a été réalisé dans le cadre de l'initiative *Clean GovBiz* (« gouvernance propre ») de l'OCDE. En dépit de certaines dispositions juridiques inscrites dans le Code pénal ou dans le statut général de la fonction publique, il n'existe pas de cadre législatif cohérent pour assurer la transparence et prévenir la corruption dans le secteur public en Tunisie. Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositions existantes s'est avérée défaillante en raison, notamment, d'un manque de volonté politique, d'investigations appropriées et de sanctions adéquates. Les secteurs particulièrement vulnérables à la corruption sont : les marchés publics, l'administration fiscale, les douanes et la gestion des biens de l'État. Selon l'indice de perception de la corruption d'*Amnesty International*, le degré de la corruption est resté stable entre 2012 et 2013: la Tunisie a en effet reculé de deux rangs sur l'échelle de l'indice, se classant 77^e (sur un total de 177 pays) tout en conservant le même score de 41 points.

Le système judiciaire se doit d'améliorer sa capacité à faire respecter les droits contractuels et les droits de propriété dans les contentieux commerciaux. Les délais de résolution des litiges commerciaux sont encore trop longs et l'exécution des décisions judiciaires laisse à désirer. La garantie des droits de propriété en Tunisie est généralement respectée mais, selon l'édition 2014 de *Doing Business*, l'exécution des contrats s'est légèrement détériorée en 2013. Au classement de l'IIGA, la Tunisie occupe le 18^e rang sur les 53 pays considérés pour l'indicateur « Sécurité et application de la loi ».

La dégradation de la situation sécuritaire depuis 2011 constitue un enjeu politique mais également économique: selon le dernier IIGA, la Tunisie a reculé de 18 places sur l'échelle du critère de la sécurité des personnes, et de 19 places pour le critère de la situation sécuritaire nationale.

Gestion des ressources naturelles et environnement

La Tunisie consacre en moyenne 1.2 % de son PIB aux investissements dédiés à la protection de l'environnement. Elle a ratifié la plupart des conventions internationales en la matière. La gestion environnementale souffre néanmoins d'une multiplicité d'acteurs et d'un manque de coordination. Le pays est ainsi confronté à de nombreux défis liés à la gestion des ressources hydriques et à leur partage entre les besoins de l'agriculture, des particuliers et des entreprises, ainsi qu'à la pollution industrielle.

Depuis 2011, en raison des difficultés budgétaires, de l'absence de gouvernance municipale et de cadre institutionnel, la Tunisie est également confrontée à un important problème de gestion des déchets dans les zones urbaines, rurales et touristiques.

La nouvelle constitution institutionnalise le droit à l'environnement et au développement durable, répondant aux demandes par la société civile de services de base (assainissement, accès à l'eau potable, gestion durable des déchets solides). Elle prévoit (art. 129) la création d'une « Instance du développement durable et des droits des générations futures », obligatoirement consultée pour les projets de loi relatifs aux questions environnementales.

Contexte politique

L'assassinat de deux opposants politiques en février puis juillet 2013 avait fortement ravivé les tensions en Tunisie et conduit à une longue paralysie politique. À l'initiative de quatre organisations de la société civile (l'Union générale des travailleurs tunisiens et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat – les deux syndicats historiques –, la Ligue tunisienne des droits de l'homme et l'Ordre des avocats), un processus de « Dialogue national » a été lancé le 23 octobre 2013 entre la majorité et l'opposition pour parachever la période de transition et mettre un terme à la crise politique et au blocage des institutions.

Dans le cadre de ce processus, le parti majoritaire islamiste Ennahdha, dont était issu le Premier ministre Ali Laarayedh, a accepté de présenter la démission du gouvernement selon un calendrier conditionné par la reprise et les avancées des processus électoral et constituant. Le 14 décembre 2013, Medhi Jomaa, ministre de l'Industrie sortant, a été désigné comme Premier ministre, et il est entré en fonctions le 29 janvier 2014.

Trois ans après le début de la révolution et deux ans après son élection, l'Assemblée nationale constituante a finalement adopté le 26 janvier 2014 la nouvelle constitution instituant la II^e République tunisienne par 200 votes pour, 12 contre et 4 abstentions. Les présidents des groupes parlementaires sont également parvenus à un accord sur la liste des neuf membres de l'Instance supérieure indépendante des élections (ISIE), ouvrant la voie à la composition d'un nouveau gouvernement apolitique formé de technocrates indépendants, chargé d'amener le pays aux élections attendues à la fin de l'année.

La finalisation de ce processus politique devrait envoyer des signaux rassurants et positifs à la communauté internationale et aux investisseurs étrangers tout en offrant une meilleure visibilité à même de rétablir la confiance des acteurs de l'intérieur et de l'extérieur du pays quant à la situation sécuritaire et aux performances économiques de la Tunisie.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Le dernier classement mondial de la compétitivité, publié en septembre 2013 par le Forum économique mondial de Davos, classe la Tunisie 47^e sur 148 pays selon le critère de la santé et de l'éducation primaire. Cette performance contraste cependant avec une réalité plus nuancée.

En matière de santé, le système tunisien est relativement bien développé. Le secteur public assure les deux tiers des consultations et 90 % des hospitalisations dans les établissements de soins et les hôpitaux universitaires de base, alors que le secteur privé compte certaines cliniques de très haut niveau dont plusieurs spécialisées dans le tourisme médical. L'accès aux médicaments est facilité par l'existence d'un réseau de pharmacies généralement modernes et d'une industrie pharmaceutique produisant sous licence de grands groupes internationaux. La qualité du système de santé tunisien a cependant fortement décliné ces dernières années selon une enquête réalisée auprès des usagers. Ce déclin est lié à une absence de mise à niveau des infrastructures



et des équipements hospitaliers, et à une dégradation des conditions de travail des personnels. Il existe également de grandes disparités intra et inter-régionales, les zones urbaines disposant généralement d'infrastructures de meilleur niveau et les nouveaux médecins se montrant de plus en plus réticents à s'installer à l'intérieur du pays. Les groupes sociaux les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées) n'ont pas toujours accès aux soins appropriés.

Grâce à une politique amorcée au début du XX^e siècle, puis relancée en 1957 par le programme national d'éradication du paludisme, cette pandémie a été éradiquée en Tunisie depuis 1978, hors quelques dizaines de cas annuels de paludisme importé. La prévalence de la tuberculose est passée en dessous de 30 pour 10 000 habitants au début des années 90. Près de 2 000 nouveaux cas sont déclarés chaque année en moyenne depuis 2010. Le recul de la maladie s'est toutefois ralenti ces dernières années. La prévalence de VIH/sida reste relativement faible en Tunisie, où 70 nouveaux cas sont détectés en moyenne chaque année. Depuis 1985, un peu moins de 2 000 cas ont été déclarés, entraînant 572 décès. Les rapports sexuels non protégés demeurent la principale cause de contagion (47.3 %). Le taux de prévalence est beaucoup plus fort au sein des populations cibles vulnérables tels les homosexuels et les travailleuses du sexe, en raison d'une prévention insuffisante. La prévention et la gratuité des soins destinés aux malades du sida sont disponibles en Tunisie avec un taux de couverture allant de 60 % à 79 % de la population selon le régime professionnel ou la situation sociale du patient. Ces chiffres restent toutefois à manier avec prudence compte-tenu du tabou qui entoure les maladies sexuellement transmissibles dans la société tunisienne.

Le taux de prévalence chez les migrants n'est pas connu. Parmi les étrangers venus en Tunisie s'y faire soigner, 169 cas d'infection ont été détectés.

Concernant l'enseignement, les autorités tunisiennes ont beaucoup investi depuis l'indépendance du pays dans l'éducation, qui reste le premier poste de dépenses de l'État. Ces efforts ont permis une forte baisse du taux d'analphabétisme (moins de 3 % en 2011 chez les jeunes entre 15 et 24 ans selon l'Unicef) grâce à une forte fréquentation de l'école primaire, aussi bien par les filles que par les garçons, et avec un taux d'achèvement de 95 %. La dernière enquête PISA conduit à nuancer ce succès au vu de résultats bien inférieurs à la moyenne de l'OCDE : la Tunisie est ainsi classée 61^e sur 65 pays examinés concernant la performance des élèves en science, et 56^e pour la compréhension de l'écrit. Par ailleurs, de fortes disparités persistent entre les milieux sociaux et les régions, accentuées par un recours accru aux établissements privés ou confessionnels dont le contrôle échappe de plus en plus à l'État. Le phénomène de l'abandon scolaire est important dans l'enseignement secondaire, traduisant des difficultés économiques et sociales mais aussi une certaine désillusion quant à la capacité du système éducatif à permettre une insertion professionnelle.

Le système de formation est actuellement remis en question pour son incapacité à fournir des qualifications adaptées au marché du travail, ce qui conduit à une dévaluation des diplômes et à un taux élevé de chômage des diplômés, les réformes annoncées tardant à se concrétiser.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Selon l'Institut national de la statistique (INS), la pauvreté frappait 15.5 % des Tunisiens en 2010 (4.6 % pour la pauvreté extrême), contre 23.3 % en 2005 et 32.4 % en 2000. Toutefois ce recul global de la pauvreté a peu bénéficié aux régions Centre-Ouest et Sud-Ouest. Les écarts entre régions se sont accentués alors que les inégalités ont reculé à l'intérieur des mêmes régions. Une récente étude conjointe de la BAfD et de l'INS démontre que les transferts sociaux indirects contribuent à la réduction de la pauvreté et de la pauvreté extrême, et qu'une éventuelle suppression sans compensation des subventions aux produits alimentaires de base augmenterait le taux de pauvreté de 3.6 points. Une part importante de l'action sociale passe par des subventions (ou « compensations ») aux produits énergétiques, aux produits alimentaires et aux transports, préservant le pouvoir d'achat du plus grand nombre. Le poids croissant de ces dépenses sur le budget a rendu nécessaire un meilleur ciblage des familles nécessiteuses, et des réflexions sur la poursuite de ces transferts sociaux sont en cours, malgré la difficulté de les réformer.

Les programmes de protection sociale sont également assez peu ciblés, avec des disparités de couverture selon les régimes, les catégories sociales et les régions. Les systèmes de solidarité traditionnelle tendent à s'amenuiser dans un contexte économique difficile, et le manque de filets de protection sociale est de plus en plus criant. Alors que le chômage a émergé au premier rang des problèmes sociaux révélés par la révolution, les chômeurs ne bénéficient ni d'indemnités ni de mécanismes d'assurance-chômage.

Le système de protection sociale est constitué par une multitude de régimes selon les catégories professionnelles. Initialement limitée aux fonctionnaires et aux salariés non agricoles dans le secteur privé, la protection sociale a été progressivement étendue à de nouvelles catégories. Dans le secteur public, elle est gérée par la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale, tandis que dans le secteur privé elle est gérée par la Caisse nationale de sécurité sociale, qui couvre également les salariés du secteur agricole, les travailleurs non-salariés, les Tunisiens travaillant à l'étranger et les travailleurs précaires ou appartenant au secteur informel.

Les principaux risques couverts concernent la maladie, la maternité, les accidents du travail et maladies professionnelles, l'invalidité, la vieillesse, le décès et les charges familiales. Seule la branche assurance-chômage n'est pas encore introduite dans le système tunisien de sécurité sociale. Outre le système de protection sociale, la politique sociale s'appuie également sur des programmes d'assistance ciblés sur les personnes vulnérables (familles nécessiteuses, personnes âgées sans soutien, handicapés).

La législation du travail en Tunisie est conforme aux critères fondamentaux édictés par l'Organisation internationale du travail (OIT). La Tunisie est signataire de la convention 182 de l'OIT sur « les pires formes de travail des enfants ». Les entreprises sont statutairement tenues de déclarer leurs employés et d'appliquer les normes minimales de la convention 102 de l'OIT concernant la sécurité sociale. La législation du travail est appliquée avec rigueur dans l'administration, mais de nombreuses entreprises privées ne la respectent pas dans son intégralité. Parallèlement, la montée du secteur informel constitue une concurrence déloyale pour les entreprises ayant accepté de se conformer à la législation du travail et un facteur de fragilisation du système de protection sociale existant. En Tunisie, les salariés évoluant dans le secteur formel bénéficient de contrats de travail et d'une protection sociale obligatoire, avec un salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) qui a été augmenté en 2012 pour atteindre 320 TND (environ 200 USD) par mois. Le salaire minimum agricole garanti (Smag) a été fixé au 31 décembre 2013 à 9 TND (environ 5.7 USD) par jour travaillé.

Face au vieillissement de la population, le système de retraite tunisien souffre d'un déséquilibre financier qui devrait peser sur la viabilité des finances publiques. Selon les projections, les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient 9.8 % de la population en 2009 et elles en représenteront 17.9 % en 2027. Le poids financier des retraites va donc s'alourdir pour la collectivité. Le niveau très bas des salaires déclarés, particulièrement dans le secteur privé, explique par ailleurs le très faible montant des pensions actuellement distribuées. Le prochain gouvernement se voit contraint d'amorcer une réforme du système de protection sociale pour préserver les acquis sociaux.

Égalité hommes-femmes

Depuis l'indépendance, les droits des Tunisiennes ont été consolidés grâce à un important dispositif institutionnel, à l'intégration du genre dans la planification et au recours à la discrimination positive. Ces différentes mesures n'ont pas pour autant ancré de l'égalité de fait dans la société, ni empêché la remise en question de la parité. Leur maintien, voire leur renforcement, semble donc nécessaire à la préservation des acquis.

Le Code du statut personnel promulgué en 1956 a aboli la polygamie, la répudiation et le devoir d'obéissance traditionnels. Il a instauré le consentement mutuel au mariage ainsi qu'une procédure judiciaire pour le divorce. Il donne ainsi à la femme une place inédite dans la société tunisienne et dans le monde arabe en général. La Tunisie compte ainsi parmi les pays les plus



avancés en termes d'égalité du genre en Afrique. La politique éducative a permis d'atteindre un taux de scolarisation de 99 % en 2013 pour les filles et les garçons. Le taux d'accès des femmes à l'enseignement supérieur est également élevé (avec 62.3 % de femmes parmi les étudiants de l'enseignement supérieur en 2013), en dépit de la persistance, bien que marginale, de l'abandon scolaire des filles à l'âge de 12 ans.

L'accès élargi aux services de santé, reproductive notamment, a contribué à réduire le taux de fécondité à deux enfants par femme en moyenne. Le taux de mortalité infantile est de 16 décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes, l'un des plus bas en Afrique. L'espérance de vie à la naissance est de 76.9 ans pour les femmes et de 72.9 ans pour les hommes.

Les femmes restent néanmoins sous-représentées sur le marché du travail. Elles ne comptent que pour un quart des 3.2 millions d'actifs, et leur taux de chômage (23 %) est supérieur à celui des hommes (13 %). Elles sont plus nombreuses dans les secteurs marqués par la précarité et le sous-emploi.

Par ailleurs, à l'exception de la fonction publique, elles sont sensiblement moins rémunérées que les hommes (une différence supérieure à 30 %). Enfin, la participation des femmes au marché du travail décline après l'âge de 30 ans.

La nouvelle constitution offre de nombreuses garanties pour les droits des femmes. Ainsi, son article 34 oblige l'État à garantir la représentativité des femmes dans les assemblées élues. L'article 40 affirme que « tout citoyen et toute citoyenne ont le droit au travail dans des conditions décentes et à salaire équitable ». L'article 46 inscrit dans la constitution la protection des acquis de la femme, le principe de parité et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Analyse thématique : les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique

Depuis les années 70, la Tunisie a opté pour un modèle économique orienté vers l'exportation et l'industrialisation, soutenu par une politique volontariste d'investissement public dans le capital physique et humain, et d'attraction des investissements directs étrangers à travers une loi favorisant les entreprises totalement exportatrices. Principalement dominée au début des années 60 par le secteur agricole, la structure de l'économie de la Tunisie s'est profondément modifiée au profit de l'industrie et des services.

Le tissu industriel compte 5 669 entreprises ayant un effectif supérieur ou égal à 10 employés. La répartition des entreprises par secteur est la suivante : agro-alimentaire 18.5 %, matériaux de construction 8 %, industrie chimique 9.7 %, industries électriques, mécaniques et électroniques (IME) 17.6 %, textile et habillement 32 %, divers 14.2 %.

Profitant de sa proximité géographique et culturelle, la Tunisie a progressivement renforcé ses relations avec l'Union européenne (UE), son premier partenaire industriel et son premier client. L'accord d'association signé en 1995 établit, à terme, une zone de libre-échange entre les deux parties, effective depuis le 1^{er} janvier 2008 pour les produits industriels. Le lancement du programme national de mise à niveau industrielle à la fin des années 90 a permis une amélioration de la compétitivité des entreprises tunisiennes en vue d'une meilleure intégration dans les chaînes de valeurs mondiales (CVM). Dans ce contexte, de grands donneurs d'ordre internationaux ont implanté des filiales dans le pays et/ou développé des accords de sous-traitance, amenant la Tunisie à participer davantage à l'économie mondiale. En 2013, on recensait 2 614 entreprises totalement exportatrices, à la source de 323 262 emplois. Deux secteurs sont à cet égard particulièrement significatifs : le textile et l'habillement depuis les années 70 et, plus récemment, les IME. Si le textile souffre d'un certain déclin, lié à la concurrence internationale et notamment asiatique, le secteur des IME a connu une évolution importante ces quinze dernières années, avec le développement des activités de composants automobiles et aéronautiques.

Les exportations du secteur ont progressé de 18 % en moyenne et par an entre 2000 et 2012. Depuis le début des années 2000, le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) a permis l'apparition de nouvelles activités de services et une intégration accrue de la Tunisie dans les CVM. Les centres d'appels se sont ainsi développés, ainsi que, dans une moindre mesure, d'autres services d'externalisation communément appelés *outsourcing* (externalisation de services comptables par exemple).

Cette intégration progressive dans les CVM a favorisé la croissance en Tunisie, contribuant à la création de nombreux emplois et aux exportations. En 2012, le secteur du textile représentait plus de 22 % des exportations et celui des IME plus de 36 %. Toutefois ce modèle de développement arrive à bout de souffle et son impact sur l'économie tunisienne semble aujourd'hui limité. En effet, les emplois créés concernent des activités à faible valeur ajoutée et donc du personnel non qualifié. Et l'implantation de la majorité des entreprises à vocation exportatrice à proximité des zones logistiques d'exportation (ports et aéroports) a accentué les disparités régionales.

Le faible taux d'encadrement n'a pas favorisé le transfert de technologie et la remontée des chaînes de valeur, limitant le développement des activités. Ainsi les intrants importés constituent une partie significative des exportations tunisiennes, bien que variable selon les produits, et les exportations concernent essentiellement des produits intermédiaires. Selon une étude de la BAfD (2012), le niveau de sophistication des exportations tunisiennes est en régression depuis plusieurs années. Enfin les contraintes de la loi de 1972 sur les sociétés totalement exportatrices ont fortement limité leur impact sur le reste de l'économie, le marché local étant à peine considéré comme client ou fournisseur potentiel.

Les difficultés socio-économiques de ces dernières années ont ralenti l'intégration de la Tunisie à l'économie mondiale, mais de nombreuses opportunités existent à moyen terme. Le ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des PME avait publié en 2008 un document sur la « Stratégie industrielle nationale à l'horizon 2016 ». Basée sur une analyse des tendances internationales et des bonnes pratiques de pays ayant réussi leur intégration dans les CVM, cette stratégie visait à transformer la Tunisie en un centre euro-méditerranéen innovant et à fort niveau de compétitivité. En 2010, la Tunisie préparait également une stratégie de promotion du secteur des services et de l'externalisation. Depuis la révolution de janvier 2011 et compte-tenu des urgences socio-économiques, ces projets sont en sommeil.

La participation de la Tunisie aux CVM souffre par ailleurs des mêmes difficultés que l'ensemble de l'économie, à savoir une main d'œuvre de moins en moins adaptée aux besoins du marché, les incertitudes politiques, économiques et sociales, des infrastructures logistiques insuffisantes (le port de Radès est saturé), et la crise de la zone euro.

Toutefois, différents secteurs offrent un potentiel de développement important pour la Tunisie, comme la transformation sur place de produits habituellement exportés bruts (hydrocarbures ou produits de l'agriculture), ou la création de produits de niches à forte valeur ajoutée provenant de secteurs traditionnels (textile technique par exemple). Pour encourager ce développement, les autorités tunisiennes se doivent de fournir des efforts considérables afin, notamment, d'améliorer le climat des affaires, de renforcer les capacités industrielles et les infrastructures logistiques, et de réformer le secteur éducatif. La lutte contre la corruption à tous les niveaux sera également déterminante. La Tunisie dispose d'une multitude de structures d'appui aux entreprises, d'institutions publiques et privées qui interviennent dans le processus de création et de développement (centres techniques, centres d'affaires, chambres de commerce, pépinières, etc.), mais leur efficacité reste limitée.

Les négociations en cours avec l'Union européenne concernant, entre autres, la libéralisation des échanges de produits agricoles et de services, sont porteuses d'opportunités, sous réserve qu'elles s'accompagnent de la mise à niveau nécessaire pour conformer la production aux standards internationaux et à condition d'une mobilité réelle des travailleurs. La diversification



des partenariats et le développement de nouveaux marchés, notamment à travers le renforcement de l'intégration régionale, sont d'autres atouts, même pour les échanges avec l'UE. Enfin, l'intégration du pays aux CVM ne portera pleinement ses fruits que si les entreprises locales tunisiennes participent pleinement au système productif. Une réorganisation des filières devra mettre fin à la dualité de l'économie tunisienne, impliquer l'ensemble du tissu économique et permettre une croissance plus inclusive. La forte dépendance de la Tunisie à l'Europe, qui absorbe toujours plus de 70 % de ses exportations, et les inégalités du développement territorial liées aux contraintes physiques de l'import-export restent deux facteurs de vulnérabilité à compenser par des politiques appropriées.



Extrait de :
African Economic Outlook 2014
Global Value Chains and Africa's Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2014-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2014), « Tunisie », dans *African Economic Outlook 2014 : Global Value Chains and Africa's Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2014-63-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.